

LE FISAC*

Monter et financer son projet : les grandes étapes

*Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

VILLE DE
VALENCE

1 Je constitue mon dossier



Accompagné par la chargée de mission FISAC de la Ville



2 Examen de mon dossier

Mon projet est étudié par une commission commerce de la Ville qui statue sur ma demande



Si mon projet n'est pas validé, la chargée de mission FISAC m'explique pourquoi



3 Attribution de l'aide

Je reçois une notification d'attribution de la subvention FISAC indiquant le montant qui m'est alloué



3 à 12 mois



Mon projet est validé : je dispose alors de 3 à 12 mois pour réaliser les investissements et fournir les justificatifs (factures) à l'office du commerce



4 Versement de l'aide

Après contrôle des travaux réalisés sur site (ou des ateliers suivis le cas échéant) et vérification des factures



Je reçois le versement de la subvention




**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Ville de Valence

04 75 79 20 00
valence.fr

Office du commerce valentinois

04 26 52 64 12
ocv@mairie-valence.fr | officedumcommercevalentinois.fr

valence.fr